

08

RAPPORT

**OBJET : CASERNE DESVALLIERES
INSCRIPTION DU SITE DANS LA CONVENTION CADRE
« PERIMETRES A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE ET
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE
OPERATIONNELLE ENTRE METZ METROPOLE, EPFL ET
VILLE DE METZ**

Par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal de Metz a décidé de signer une convention d'études avec l'EPFL sur le devenir de la caserne Desvallières. Ce projet de restructuration du site militaire s'inscrit dans une réflexion sur le développement du quartier de Devant les Ponts et constitue un enjeu urbain stratégique pour la Ville. Considérant cet enjeu, l'étude porte sur l'aménagement du site, la possibilité de conservation des bâtiments, leur potentiel de réutilisation et les besoins en terme de programmation.

La mise en œuvre de ce projet implique que l'EPF Lorraine soit maître d'ouvrage et propriétaire du site. Ainsi, il est nécessaire :

- De faire inscrire le site Caserne Desvallières dans la convention-cadre « Périmètre à enjeux » entre l'EPFL et Metz-Metropole, permettant un portage foncier intéressant (étalement des paiements sur 5 ans et frais réduits à 1%).
- De signer, avec l'EPFL et Metz-Métropole une « convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaison communale de la convention cadre, par laquelle l'EPFL s'engage à acquérir le bien et à le céder à la Ville de Metz au terme des études pré-opérationnelles.
- De demander la prise en compte de l'opération dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 (volet traitement des friches militaires), afin de bénéficier du soutien de la Région et de l'Etat dans la phase opérationnelle de ce projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal les motions suivantes :

MOTION 1

**OBJET : CASERNE DESVALLIERES
INSCRIPTION DU SITE DANS LA CONVENTION CADRE
« PERIMETRES A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU la convention cadre du 27 février 2008 entre Metz Métropole et l'EPF Lorraine,

CONSIDERANT la possibilité d'inscrire dans cette convention des sites sur lesquelles la ville de Metz a un projet d'aménagement,

DEMANDE l'inscription du site Caserne Desvallières (périmètre joint) dans la convention-cadre « périmètre à enjeux » entre l'EPFL et Metz-Métropole.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

MOTION 2

**OBJET : CASERNE DESVALLIERES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE
OPERATIONNELLE ENTRE METZ METROPOLE, EPFL ET VILLE
DE METZ**

Le Conseil Municipal,
Les commissions entendues,

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l'EPF Lorraine,

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site Desvallières entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'EPFL, ci-joint,

CONSIDERANT :

- Le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et son volet «traitement des friches militaires », signé le 26 mars 2007,
- La délibération du bureau de l'EPF Lorraine en date du 2 juin 2010 autorisant la signature de cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de convention et à le signer,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER